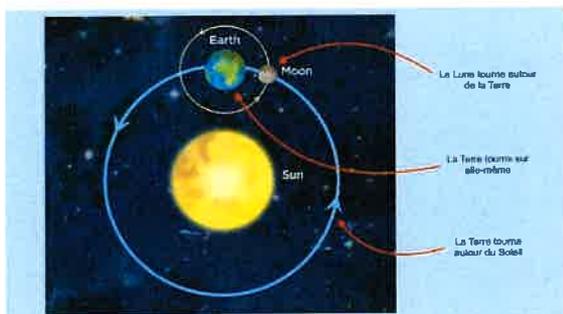




Retrouvez vos infos : errouville.mairie54.fr

Conseil Municipal du 9/01/2024 « essentiel »

L'an 2024 est une année bissextile de 366 jours. Il correspond à l'an 6337 de la période julienne, fin 5784 et début 5785 de l'ère juive, fin 1445 et début 1446 de l'Hégire (calendrier musulman). L'heure d'été sera utilisée du 31 mars jusqu'au 29 octobre.



QU'EST CE QU'UNE ANNÉE BISSEXTILE Une année bissextile est une année comportant 366 jours au lieu de 365 jours pour une année non bissextile.

Une année est bissextile, si elle est divisible par 4 mais pas par 100, ou bien si elle est divisible par 400.

Les années sont bissextiles tous les quatre ans.

Exemple d'années bissextiles : 2016, 2020, 2024, 2028...

POURQUOI Y A-T-IL DES ANNÉES BISSEXTILES ?

La Terre met environ 365,25 jours, à savoir 365 jours et 6 heures, à faire sa révolution (son tour) autour de son étoile, le Soleil.

Tous les 4 ans, une journée est donc ajoutée, portant le total à 366 jours sur l'année. Cette journée est ajoutée au mois de Février. Ce dernier voit sa durée passer de 28 à 29 jours, ce qui lui permet de rattraper son désavantage, étant donné que tous les autres mois ont au moins 30 jours.

AVIS A LA POPULATION



Recensement de la population : du 18 janvier au 17 février 2024...

Tous les administrés d'Errouville seront sollicités pour participer au recensement. Deux agents recenseurs sont désignés Mmes GEORGE et GHARBI, elles seront munies d'une carte tricolore signée par le maire, avec photo et nom.



A quoi sert le recensement ?

Il permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget communal. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacie, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures de transports, etc.)

A noter :

La réponse aux questionnaires du recensement est obligatoire.

En cas d'absence du domicile, l'agent recenseur vous laisse un avis de passage dans votre boîte aux lettres afin de convenir d'un rendez-vous pour vous remettre les documents nécessaires.



biassu.blogspot.com

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser.

Si vous choisissez cette option, il faut vous connecter au site recensement-et-moi.fr (L'agent recenseur vous remettra une notice sur laquelle figure l'identifiant de connexion et vous pouvez répondre en ligne).

Si vous ne répondez pas par internet, l'agent recenseur vous remettra :

Une feuille de logement, autant de bulletins qu'il y a de personnes dans le foyer.

ATTENTION : le recensement est gratuit. Ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Coordonnateur du recensement...

Mme SEGOUAT Dominique, nommée par le conseil municipal. Elle sera chargée : Mettre en place l'organisation du recensement, assurer la formation de l'équipe communale, assurer l'encadrement et le suivi des agents. Elle sera l'interlocuteur de l'INSEE.

Il bénéficiera des frais de missions en application du CGCT...

Il recevra 17,16 € pour chaque séance de formation.

Les agents recenseurs seront rémunérés au bulletin :

Fiche logement : 1,40 €

Fiche individuelle : 2,00 €

Communauté Cœur du Pays-Haut...

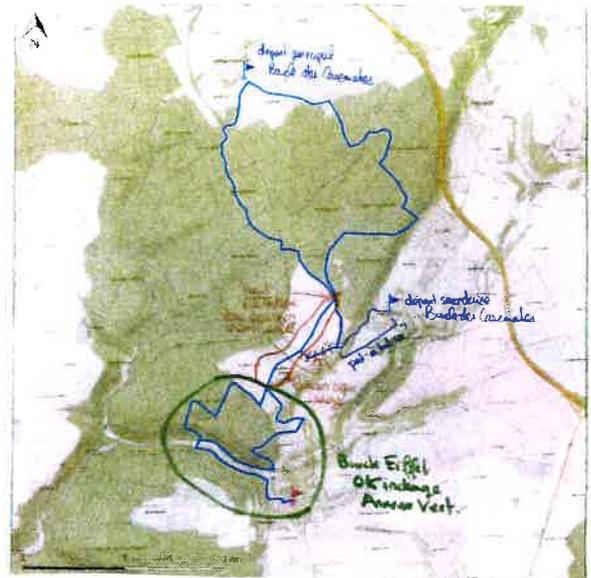
Plan Départemental des itinéraires de Promenades et des randonnées (PDIRP) sur le territoire communal. Ont été proposés :

Chemin rural du Hallier

Chemin rural d'Errouville à Bréhain...

Ces chemins doivent être ouverts et entretenus.

Des panneaux seront mis en place nécessaires à la pratique de la randonnée.



La commune s'engage à entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus.

Restes à Réaliser...

Montant des dépenses d'investissement 2023... 92 400€ Conformément aux textes applicables le maire propose au conseil de reporter sur 2024 à hauteur maximale de 25% les restes à réaliser.

Equipements sportifs	17 000€
Equipement atelier.....	2 000€
Salle polyvalente.....	2 000€
Plafond autorisé	23 100€

ARRETE PREFECTORAL :

Déclenchement du niveau 1 de vigilance météorologique « Vague de Froid » dans le département de Meurthe- et-Moselle à compter du 7 janvier 2024...

Les conseils en cas de grand froid

Pour sortir

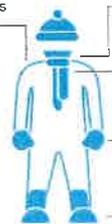
Mettre plusieurs couches de vêtements plus un coupe-vent imperméable

Couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid



Bien manger car le froid demande au corps des efforts supplémentaires

Couvrir les parties du corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds



Éviter les efforts physiques surtout pour les personnes ayant des problèmes cardio-vasculaires

Éviter de sortir les bébés même bien protégés

En voiture

Bien se renseigner sur la météo et l'état des routes

Pour un long trajet, prévoir des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude



Intoxications au monoxyde de carbone

Chaque année, 1500 personnes meurent intoxiquées par ce gaz inodore. Pour diminuer les risques :

- ▶ Ne pas utiliser de groupes électrogènes dans des pièces fermées et non ventilées
- ▶ Ne pas brancher de chauffage d'appoint à combustion en continu
- ▶ Aérer au moins cinq minutes tous les jours

